



Fédération des activités postales
et des télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax :01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

A l'attention de Mr Philippe Wahl
Président Directeur Général
du groupe La Poste
9 rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex 15

Paris, le 3 juin 2022

Objet : Préavis de grève illimitée

Monsieur le Président,

La Fédération SUD PTT des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève illimité à partir du jeudi 9 juin 2022 à 00h00.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des personnels de La Poste, fonctionnaires et contractuel-le-s, ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Ce préavis est motivé par notre opposition aux orientations de la direction de l'entreprise contenues dans les plans stratégiques successifs, y compris le dernier en date, « *La Poste 2030, engagée pour vous* ». Contrairement aux ambitions affichées par le siège, les orientations stratégiques prises depuis des années détériorent à la fois l'emploi, les conditions de travail des postières et des postiers et la qualité du service rendu à la population.

Sud PTT revendique :

- L'arrêt des restructurations et des suppressions de postes
- Un plan d'embauches massives pour répondre aux besoins en terme d'emploi
- Le comblement des emplois vacants : à chaque départ doit correspondre une embauche en CDI Poste
- L'embauche en CDI Poste de tou-te-s les CDD, intérimaires, salarié-e-s en GEL etc. qui le souhaitent
- L'embauche en CDI Poste, après la phase de formation, de tou-te-s les apprenti-e-s, alternant-e-s, contrats pro qui le souhaitent
- L'arrêt du recours à la sous-traitance, la ré-internalisation des activités sous-traitées
- La régularisation des travailleuses et travailleurs sans-papiers du groupe La Poste, et l'embauche de celles et ceux qui le souhaitent en CDI Poste.

- Le II.1 comme grade de base dans la BSCC, le II.3 comme grade de base dans les services financiers, dans la BGPN, dans les services transverses et, en conséquence, le rééchelonnement de l'ensemble des grades

- Une augmentation générale des salaires immédiate de 300 euros
- Un salaire minimum de 1700 euros
- L'augmentation du complément de rémunération pour les fonctionnaires, pour compenser le gel du point d'indice
- Le versement d'un 13^e mois
- Le versement d'une prime de transport, quel que soit le mode de transport utilisé

- La revalorisation de l'indemnité kilométrique basée sur le barème fiscal
- La création d'une prime de vie chère selon les régions (Ile-de-France, Sud-Est, DOM, régions frontalières)
- L'attribution des primes, bonus et challenges sans condition de présentéisme

- La relocalisation du travail, réinstallation des infrastructures de proximité pour limiter les déplacements des agents
- La fin du transport par avion et du transport routier au profit du rail
- La création d'une indemnité kilométrique et la prise en charge intégrale des déplacements, par l'entreprise, des frais de déplacement en moyens de transport « doux » (transports en commun, vélo...)

- La réduction du temps de travail, en commençant par la mise en place des 32 heures (28 heures en nuit), sans baisse de salaire ni flexibilisation, et avec les embauches correspondantes
- Des régimes de travail garantissant au minimum un samedi sur deux de repos
- L'arrêt du travail le samedi après-midi
- L'amélioration des mesures pour une meilleure prise en compte des personnes en aptitude restreinte ou en situation de handicap
- La transparence concernant les outils de calcul de la charge de travail

- L'arrêt des fermetures de sites, réouvertures, sur demande, des infrastructures ayant été fermées
- La sauvegarde et renforcement du réseau de bureaux de postes de plein exercice

- La fin des inégalités persistantes dont sont victimes les femmes : salaire, évolution de carrière, retraite
- La prise en charge par l'entreprise de la sur-cotisation payée par les agents à temps partiel
- La mise en place d'un plan de prévention du harcèlement sexuel, ainsi que l'application de mesures immédiates lorsqu'un cas de harcèlement sexuel est connu de la hiérarchie
- L'affichage des sanctions pour les auteurs de violences sexuelles
- Des moyens permettant la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles
- La création d'une enveloppe d'aides pécuniaires non remboursables pour permettre l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales
- La reconnaissance en accident du travail des violences subies par les femmes sur le temps du télétravail

- L'arrêt des pressions commerciales et managériales
- L'arrêt du management par la peur
- L'arrêt de la répression antisyndicale

- Un véritable débat sur le service public postal et son avenir
- La socialisation de La Poste, c'est-à-dire sa gestion par les salarié·e·s eux/elles mêmes et les usagers

Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçus dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Pour Sud PTT

Eddy Talbot

